

## LES CITOYENS DE TROIS-RIVIÈRES OUTRÉS FACE À LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE IMPOSÉE ET ILLÉGALE

**Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> septembre 2015** – La Coalition trifluvienne pour une eau très saine (CTETS) dénonce le mépris auquel doivent faire face les citoyens de Trois-Rivières, lesquels refusent majoritairement de se faire imposer la fluoration de leur eau potable. C'est non seulement toute une population qui est prise en otage, mais la démocratie qui est atteinte.

Le dossier de la fluoration de l'eau potable était à l'ordre du jour de la conférence de presse organisée par la Coalition trifluvienne pour une eau très saine (CTETS), ce mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, laquelle a réuni des porte-paroles de la CTETS et de la Coalition Eau Secours!, ainsi que M. Gilles Parent, co-auteur du livre « *Fluoration : autopsie d'une erreur scientifique* », et Mme Mireille Guay, Ph. D. en chimie organique, lesquels ont uni leurs voix afin de démontrer que la fluoration de l'eau potable est une saga de duperie et de mépris envers toute la population, en plus d'être une mesure illégale allant à l'encontre des droits et libertés de la personne, de l'éthique et de la déontologie médicale. La Coalition rappelle que la Cour Suprême du Canada définit la fluoration comme étant une « médication de masse » et un « traitement médical collectif coercitif ».

Alors que le maire de Trois-Rivières et la Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec semblent bien décidés à imposer la fluoration à la population de Trois-Rivières, et que pour y parvenir la DSP annonce même une étude qui nécessitera l'instauration de la fluoration et utilisera nos enfants comme cobayes, ce que dénonce fermement la CTETS, les citoyens continuent de réclamer leur droit de consommer une eau saine sans fluorure ajouté artificiellement par le biais d'une pétition endossée jusqu'à présent par plus de 14 000 signataires. Ce nombre sans cesse croissant démontre l'absence d'acceptabilité sociale, laquelle est pourtant essentielle et incontournable pour aller de l'avant avec cette mesure. Or, aucune instance gouvernementale ni municipale ne semble en tenir compte. Au contraire, on traite les citoyens avec mépris et condescendance en les qualifiant de toutes sortes de noms offensants.

*« Nous sommes tout un réseau international de scientifiques, dont de nombreux experts ayant publié sur la fluoration et les fluorures : des médecins, des dentistes, des biochimistes, des chimistes, des toxicologistes, des environmentalistes, des avocats, pas seulement du Québec, mais aussi du Canada, des États-Unis, d'Angleterre, d'Irlande, d'Europe, d'Australie, d'Israël, d'Inde, de Nouvelle-Zélande. Tous des professionnels qui ont, non seulement fouillé toute la littérature scientifique sur la fluoration, mais l'ont analysée, décortiquée, critiquée. »* a rappelé M. Gilles Parent pour souligner le fait que l'opposition à la fluoration dépasse largement les

frontières de Trois-Rivières, mais qu'elle est d'envergure nationale et internationale, loin d'être limitée à un petit groupe qualifié d'extrémistes.

La CTETS a tenu également à souligner le manque de transparence entourant le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale, laquelle fut déposée le 13 mai dernier sans en informer les principaux concernés. Ce n'est qu'un mois plus tard, lors d'un suivi auprès du député Marc H. Plante, responsable du dépôt de la pétition, que la CTETS en fut informée. Aucune saisie de la pétition n'a été faite par l'opposition.

La seule réponse du gouvernement au dépôt de la pétition est une lettre-courriel non datée, signée par la ministre déléguée à la santé publique Mme Lucie Charlebois, non pas adressée à la CTETS ni même aux signataires, mais plutôt à un collègue, mentionnant à peine le dépôt de la pétition. En fait, la ministre ne fait que définir la fluoration et vanter ses présumés effets bénéfiques soi-disant réels et mesurables, en se fondant sur des arguments désuets et non référencés.

Toutefois, suite aux nombreuses demandes d'accès à l'information, on apprend entre autres que les produits utilisés pour la fluoration de l'eau potable sont des « produits toxiques et dangereux » selon Environnement Canada. Qu'ils ne sont ni homologués, ni réglementés par Santé Canada pour un usage thérapeutique de prévention de la carie dentaire, et qu'aucun test toxicologique, pourtant requis pour assurer l'innocuité des produits, n'a été effectué. Santé Canada classe plutôt les produits de fluoration comme « produits de traitement de l'eau », en contradiction avec le Ministère de l'Environnement du Québec qui déclare ne pas réglementer ces produits puisqu'ils ne servent pas à traiter l'eau. Or, on sait qu'ils ne servent absolument pas à rendre l'eau potable et que leurs conditions insalubres de fabrication, de transport et d'entreposage en interdisent l'usage légal comme « source alimentaire ». Seul le fluorure de sodium de qualité pharmaceutique peut être défini comme « source d'un minéral pour la fortification des aliments ».

À ce jour, 120 questions ont été posées au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et à la Direction de la santé publique (DSP) et aucune d'entre elles n'a reçu de réponse satisfaisante.

Mme Mireille Guay, scientifique ayant mené une recherche bibliographique approfondie sur le fluor et la santé dentaire, déclare qu'il n'y a aucune controverse, aucun désaccord entre les chercheurs ayant examiné le dossier objectivement en lui appliquant les critères de la méthode scientifique. Leurs conclusions sont unanimes :

- le fluorure dans l'eau potable ne protège pas les dents;
- le fluorure n'est pas un élément indispensable pour le corps humain;
- le fluorure n'est utile à aucune enzyme, par contre il nuit fortement à plusieurs enzymes;
- le fluorure est plus toxique pour les personnes mal nourries que pour les autres;
- toutes les formes de vie souffrent à des degrés divers de la présence de fluorure dans l'eau.

Elle déplore d'ailleurs que les partisans de la fluoration placent le mot scientifique dans leur discours, soulignant que jusqu'ici, les adeptes de la fluoration ayant agi scientifiquement ont changé leur opinion et sont devenus des opposants à la fluoration de l'eau.

Par ailleurs, les appuis se multiplient envers la Coalition trifluvienne pour une eau très saine, dont celui du Réseau Environnement et de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. « La CTETS peut compter sur l'appui, le support et l'aide de tous les autres comités, groupes et citoyens qui partout au Québec, refusent qu'on ajoute à leur eau potable ce produit chimique industriel impropre à la consommation humaine. » a tenu à rappeler Mme Martine Chatelain, présidente de la Coalition Eau Secours!.

### **À propos de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine.**

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine a pour mission d'informer et de sensibiliser la population sur le projet de fluoration de l'eau potable à Trois-Rivières et sur la fluoration en général. Elle a pour objectif l'abolition de cette méthode jugée comme étant un traitement médical collectif coercitif par la Cour Suprême du Canada. Elle représente les citoyens de Trois-Rivières qui sont en défaveur de la fluoration de l'eau et leur permet entre autres de manifester leur désaccord par le biais de la *Pétition citoyenne pour une eau très saine sans fluorure ajouté*. Tous les membres de la CTETS sont des citoyens et des citoyennes bénévoles soucieux de la santé collective, de la protection de l'environnement et de l'utilisation faite de leurs impôts.

-30-

#### **Source :**

Coalition trifluvienne pour une eau très saine  
[www.ctets.org](http://www.ctets.org)

#### **Relations avec les médias :**

Valérie Renaud-Martin  
Responsable des communications CTETS  
Courriel : [valerie.renaudmartin@gmail.com](mailto:valerie.renaudmartin@gmail.com)  
Téléphone : 819-244-1400